

La Lettre des HCC

CÉRÉMONIE ORGANISÉE EN L'HONNEUR DES PRATICIENS HOSPITALIERS PARTIS EN RETRAITE !



Le jeudi 27 septembre 2012 a été organisée **une cérémonie en l'honneur des praticiens hospitaliers** partis à la retraite depuis 2010.

Sont présents sur la photo de gauche à droite accompagnés de leurs époux/épouses :

Docteur Gilbert LAPLATTE, chef du service de Réanimation médicale ;
Docteur Jean-Claude GERBER, chef du service d'odontologie ;
Docteur Danielle MEYER FLECK, chef du service de Médecine Physique et de Réadaptation ;
Docteur Denis MAGUIN, chef du service de Chirurgie générale, digestive et thoracique ;
Docteur Taghi TAJAHMADY, neuroradiologue ;
Docteur Ibrahim BOUALI, neurochirurgien ;
Docteur Bernard HUBER, chef du service de Radiologie Vasculaire ;
Docteur Pierre Désiré MEYER, pneumologue ;
Docteur Annick MONJOUR, neurologue.

Se sont excusés :

Docteurs Alfred PETERSCHMITT, Médecin coordonateur de l'EHPAD, et Georges MERG, Ophtalmologue.

Cette cérémonie fut l'occasion pour Christine FIAT Directeur et Jean Marie WOEHLE Président de la Commission Médicale d'Établissement, de leur exprimer toute la reconnaissance et la gratitude des Hôpitaux Civils de Colmar pour leur parcours professionnel au sein de l'établissement.

Extraits du discours de Christine FIAT, Directeur des Hôpitaux Civils de Colmar

Permettez-moi tout d'abord de vous faire connaître la joie que nous avons aujourd'hui, de vous accueillir en cette fin d'après midi, moment que nous avons voulu placer sous le signe de la reconnaissance, de la tradition et tout simplement du plaisir de nous retrouver ensemble.

Reconnaissance, tout d'abord puisque cette cérémonie est destinée à vous honorer, vous qui avez consacré quelques dizaines d'années de votre vie, à construire les Hôpitaux Civils de Colmar et à faire de cette maison, ce qu'elle est devenue aujourd'hui. Cette cérémonie qui s'inscrit également dans **une tradition** bien ancrée aux HCC nous permet de vous exprimer, à vous praticiens hospitaliers et médecins-chefs de service jeunes retraités, la gratitude d'avoir choisi et exercé cette profession difficile et exigeante, comme une véritable vocation, peut-être même comme un idéal.

Nous vous devons notamment ce positionnement pérenne au hit parade des 50 meilleurs établissements hospitaliers publié par l'hebdomadaire « le Point », qui place depuis plusieurs années, les Hôpitaux Civils de Colmar au premier rang des hôpitaux non CHU !

Car, c'est bien Mesdames et Messieurs **ces valeurs là qui ont été et seront à jamais les vôtres, à cette tradition là** que vous avez adhéré dont vous portez ici témoignage à savoir **le service de l'autre**, la disponibilité pour autrui tout comme la transmission continue d'un savoir-faire et surtout d'un savoir être avec le devoir de l'enrichir au fil du temps.

Permettez- moi en guise de conclusion de livrer à votre réflexion ce conseil émanant d'un homme de l'art qui propose une des clé du bonheur pour votre nouvelle vie: **savourer les moments de bien être, n'attendons pas l'adversité pour nous rappeler que la vie peut être belle et pour regretter de ne pas en avoir mieux profité.**

Nous souhaitons que celui-ci figure au palmarès de votre souvenir, non pas comme le dernier acte d'une histoire qui s'achève aujourd'hui, mais comme un nouveau chapitre, que vous écrirez sans nous, mais avec la certitude profonde, lorsque le hasard ou la nécessité vous conduiront peut-être un jour aux portes des Hôpitaux Civils de Colmar, que nous vous dirons : « **Soyez les bienvenus chez vous!** »





Sécurité & santé au travail

**ATTENTION :
RISQUE D'ACCIDENT !
(S. GRAVELEAU)**

Si l'objectif de l'hôpital est de « **prendre soin** », il arrive qu'au cours de leurs activités, les personnels puissent être **victimes d'accidents du travail ou d'accidents de trajet**. Dans ce cas, il convient de respecter la **démarche suivante** :

- **prévenir** son cadre de l'accident,
- faire **établir** un certificat médical initial par un médecin du service des urgences ou un médecin généraliste,
- **déclarer** l'accident dans les meilleurs délais (dans les 48h pour les agents contractuels), auprès du Pôle des Relations Sociales, de la Formation et des Écoles (bâtiment 29, 1^{er} étage, bureau 101),
- et **fournir** un certificat médical définitif à l'issue des soins.

Sur la base de ces documents, le Pôle de Gestion des Relations Sociales instruit votre dossier. Suivant les circonstances de l'accident, l'ampleur des frais médicaux engagés et la durée des éventuels arrêts de travail, l'accident ne pourra être reconnu comme imputable au service qu'après une étude de l'ensemble des éléments du dossier. Les avis d'un médecin expert et de la Commission Départementale de Réforme pourront être sollicités.

De même, lorsque l'agent est victime d'une rechute entraînant des arrêts de travail et des soins, le lien avec l'accident de travail antérieur sera vérifié.

Il convient de **préciser que le temps d'instruction du dossier peut être plus ou moins rapide**, notamment en raison des délais de convocation chez un médecin expert, qui peuvent parfois **atteindre 6 mois**. Dans l'intervalle, les HCC prendront en charge les frais de santé.

Si au terme de cette instruction, l'accident ou les soins et les arrêts qui en ont découlé ne sont pas reconnus comme imputables au service, les périodes d'arrêts seront alors requalifiées au titre de la maladie ordinaire. Des conséquences financières en découlent. L'agent peut alors se voir appliquer le(s) jour(s) de carence, un abattement sur sa prochaine prime de service, un éventuel passage à demi-traitement (voire en disponibilité d'office), ainsi que le non-remboursement de ses frais de santé.

Afin de limiter au maximum ces risques, veillons tous à respecter les consignes de sécurité au travail, pour notre sûreté et pour celle des autres !

Projet d'établissement 2013-2018 : déroulement de la mission

Description	2012				2013			
	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril
Phase 1 : prise de connaissance de l'existant								
Phase 2 : élaboration du pré-projet d'établissement								
Phase 3 : rédaction du projet d'établissement								
Phase 4 : présentation du projet d'établissement aux instances								

ÉLABORATION DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2013-2018 (A. ZOELLER)

Les Hôpitaux Civils de Colmar ont procédé à l'élaboration de leur projet d'établissement 2007-2012 approuvé par l'Agence Régionale de l'Hospitalisation en 2009. Il y a lieu aujourd'hui de **lancer la procédure d'actualisation du Projet d'Établissement** en tenant compte des référentiels qui serviront de fil conducteur.

Ce Projet d'Établissement devra intégrer dans son élaboration trois éléments :

- les orientations régionales du Plan Régional de Santé adoptées en février 2012,
- les stratégies internes aux HCC afin de conserver sa légitimité d'hôpital de référence sur le territoire de santé n°3,
- le développement d'une coopération territoriale avec les Centres Hospitaliers de Guebwiller et Sélestat.

Compte-tenu de la complexité et du volume des pièces à produire, les HCC ont choisi, dans le cadre d'un marché public, de se faire accompagner. **Le prestataire retenu est le CNEH**. Il accompagnera les HCC dans leur démarche sur les neuf prochains mois.

L'INFORMATIQUE DES HCC POUR LES 5 ANNÉES À VENIR (T. RIVAT)

Afin de structurer les différents projets informatiques à mener aux HCC pour la période 2013-2018, l'établissement a décidé de **définir un Schéma Directeur Informatique**.

Pour ce faire, les HCC ont retenu un cabinet d'expert externe, et la **méthodologie de travail retenue sera la suivante** :

1. Etat de situation de l'informatique,
2. Expression des besoins des *groupes multidisciplinaires représentatifs des professionnels*,
3. Choix des projets retenus (budget, planning) et élaboration des cahiers des charges.

Ce schéma directeur permettra entre autre de **planifier les déploiements du logiciel Cristal.net** dans les différents services des HCC.

LE COCKTAIL DES ÂGES SE POURSUIT AU CPA (M. LAURENT)

L'année 2012 sera décidément placée sous le signe des **rencontres intergénérationnelles au CPA**.

Le premier semestre s'était clos en couleurs avec un **lâcher de ballons** effectué par les résidents, les enfants de l'école maternelle des Pâquerettes et les jeunes musiciens de l'école de musique de Colmar le mardi 12 juin 2012. Pour la plus grande joie de tous, 11 personnes ont pris la peine de renvoyer le carton accroché au ballon, certaines d'Allemagne, d'autres du village de Bennwihr.

Pour la **semaine bleue**, sera organisée une **rétrospective** de ces animations intergénérationnelles lors d'une journée « **portes ouvertes** » le **mardi 16 octobre 2012**. Ce sera l'occasion pour tous de revivre ces **moments de convivialité** à travers un diaporama et une exposition de photographies.

Enfin, les festivités de fin d'année permettront de **continuer à mêler les âges** puisque le 12 décembre 2012, la troupe folklorique Rhénania composée d'enfants et d'accordéonistes viendra danser et chanter au CPA.

Ce « **cocktail des âges** » en 2012 a été possible grâce à une **implication de l'ensemble de l'équipe animation et soignante** du CPA qu'il convient de saluer.

